

# SID - Conseil de gérance du 28 janvier 2021

La réunion du Conseil de gérance s'est déroulée en visioconférence (18 H)

**Participants** : Docteurs Bastien, Girardier, Laurier, Saconney, Tricot,

**Membres excusés** : Docteurs Benoit, Lebel, Michel

**Membre invité** : Docteur Sturm

## 1 - Bilan de l'association à ce jour (Docteur Bastien)

L'association comporte 200 adhérents, 2 de catégorie B « Nouveau », 93 de catégorie Actif (A1A) et 106 de catégorie retraitée (A1R).

18 adhérents ont plus de 90 ans et 49 membres sont compris dans la tranche d'âge de 80 à 89 ans.

80 adhérents demeurent en Côte-d'Or dont 45 à Dijon. 60 adhérents se répartissent dans les départements de la Nièvre, de l'Yonne et de la Saône-et-Loire. Les 61 autres adhérents sont dispersés dans les différents départements de France.

Sur le plan comptable, au 28 janvier 2021, le solde des comptes est positif de 2 277,14 € et les Réserves associatives sont de 106 790,69 € dont 54 772,07 € sur le livret de Caisse d'épargne et 40 480 € de placements en parts sociales. Le bilan financier actuel est donc très favorable et les Réserves associatives élevées permettent d'envisager des déficits ultérieurs inévitables compte tenu de l'absence de recrutement de nouveaux adhérents.

## 2 - Validation des statuts de l'association

La rédaction des statuts a été effectuée après le précédent Conseil de gérance. Elle n'a donc pu être validée par le Conseil de gérance. Les différents articles analysés sont les suivants :

**Article 3** : Actuellement le siège social est fixé à la Ligue contre le cancer. Il est proposé de le déporter au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, si ce souhait est accepté par le président de l'ODM, que le Docteur Girardier va contacter. Au jour du 02 février 2021, nous avons reçu l'accord officiel de l'ODM qui accepte d'être le nouveau siège social du SID.

**Article 8** : La radiation d'un membre par lettre recommandée avec accusé de réception est maintenue.

**Article 9** : Le nombre de membres du Conseil de gérance a été discuté. Il est souhaitable de maintenir le chiffre de 12 participants, ce qui permettra d'accueillir de nouveaux membres parmi les 9 membres du Conseil actuel. Parmi ces 9 membres, nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui un nouveau membre en la personne du Docteur Yves STURM.

**Article 13** : Le Bureau est constitué par le Président, un Vice-président et un Trésorier. La fonction de Vice-président regroupera celle de trésorier adjoint.

Sur proposition du Conseil de Gérance, le Docteur Sturm accepte cette charge de Vice-président. Il est prévu de rédiger un organigramme précisant les charges détaillées de chacune des fonctions.

**Article 14 : Assemblées générales.** La rédaction proposée est maintenue. Une assemblée générale annuelle précédée d'un Conseil de gérance sera convoquée. Les membres de l'association seront invités par courrier et une réunion présentielle si possible, sera organisée. Compte tenu de la dispersion départementale des membres de l'association, les pouvoirs seront bien évidemment acceptés.

# SID - Conseil de gérance du 28 janvier 2021

**Article 19 : Dissolution de l'association.** La nouvelle rédaction proposée est la suivante : « La dissolution de l'association ne peut être décidée que sur proposition du Conseil de gérance et après décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire, dont les membres présents ou représentés représentent les 2/3 des membres de l'association. À défaut du quorum, une nouvelle Assemblée générale sera convoquée 3 semaines après la précédente et les décisions seront prises à la majorité relative.

**Signatures des statuts :** par le Président Docteur Girardier et le Vice-Président Docteur Sturm.

## 3 – Validation du règlement intérieur :

Le nouveau règlement intérieur sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> février 2021.

- Il est ajouté dans le premier paragraphe que : « L'adhésion de nouveaux administrateurs est soumise au vote à la majorité simple du Conseil de gérance, la voix du président est prépondérante. »
- Il est prévu également que le chiffrage de la collecte remise aux bénéficiaires après le décès d'un médecin sera défini **annuellement** par le Conseil de gérance. La collecte est fixée à ce jour à 5 000 €.
- Concernant les appels à cotisation : il est précisé que les rappels de retards de paiement des cotisations seront facturés 5 €.
- La radiation : Nouvelle rédaction proposée « Un retard de paiement de cotisations de plus de 3 mois et supérieur ou égal à 200 €, après un rappel des impayés par le trésorier, entraîne d'office la radiation de l'adhérent. Aucune aide financière ne pourra alors être sollicitée par les bénéficiaires »
- Un nouveau chapitre est ajouté : **Archivage des documents**
  - « les documents financiers papier (écritures, comptes de résultat et de bilan) sont conservés 10 ans. »
  - « Le dossier personnel papier d'un adhérent décédé ou radié (fiche d'inscription, courriers, situation du compte,) est conservé 5 ans après la date de décès ou de radiation, puis détruit. Aucune réclamation ne pourra être retenue après cette destruction des documents. »

## 4 - Validation du bilan d'activités 2020

Le résultat financier de l'exercice est de 888,12 euros et non pas 408,12 euros comme proposé initialement. Cette modification est liée à un report d'écriture de la souscription des 24 parts sociales initialement imputé aux charges mais reporté au Bilan Actif.

Le bilan d'activités est donc accepté et sera publié sur le site Web de l'association (secours-au-deces.net)

## 5 - Recrutements de nouveaux administrateurs

Il est souhaitable de recruter quelques administrateurs supplémentaires pour le Conseil de gérance.

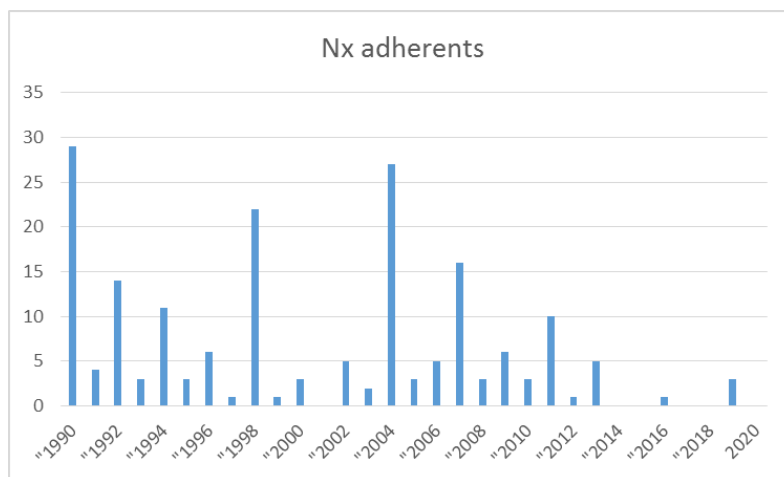
Chacun des membres actuels explorera la liste des membres de l'association, diffusée lors de la convocation à ce Conseil. Cette liste regroupe les médecins de Côte d'Or, âgés de moins de 70 ans. Pour les joindre, il est nécessaire de retrouver leurs numéros de téléphone utiles.

Il est également souhaité qu'une représentation féminine soit envisagée et le Président Girardier contactera plusieurs membres féminins de notre association.

# SID - Conseil de gérance du 28 janvier 2021

## 6 - Recrutement de nouveaux adhérents

Il est souhaitable d'envisager une action dans ce sens, puisque la pérennité de l'association est maintenue. Des actions de marketing seront donc prévues. Un regard sur le passé, par l'analyse du tableau ci-après, peut être utile.



Ce tableau présente par année, le nombre de nouveaux adhérents. Trois années sont marquantes : 1998, 2004 et 2007, où sont arrivés 15 à 25 nouveaux adhérents.

- L'année 1998 a fait l'objet d'une campagne onéreuse (11 375 F soit 1 734 €) par un prestataire de service sollicitant par courrier, 2 714 médecins (Doubs, Marne, Nièvre, Yonne et Saône et Loire).
- En 2004, un document présentant l'association a été transmis à plusieurs ODM de Bourgogne pour diffusion avec leur bulletin (894 €)
- En 2007 (456 €), une lettre du Président présentant le CR de l'AG et les nouvelles conditions d'adhésion ont été largement diffusées.

Au vu de ces résultats, il peut être envisagé une diffusion plus large d'une information sur le SID auprès des Conseils Ordinaux départementaux. Déjà, une insertion d'un court article dans la publication « Brèves » de Côte d'Or est prévue. Le Dr Saconney fera des propositions pour les autres départements.

## 7 – Questions diverses

La question d'une diffusion d'informations et d'appels à cotisation via les adresses messageries des médecins de l'association a été posée. Elle permettrait une économie postale (2 728 € sur 3 ans 2018-19-20). Mais, il semble qu'il y ait une certaine réticence des médecins à communiquer cette information personnelle. Il est donc maintenu que les appels à cotisation se poursuivront par courrier.

Plus de questions diverses. Fin de la réunion 19 H 45.

Rédaction de séance : Dr Henri BASTIEN